

VÉTROZ

S P E C T I V E

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JANVIER 2017



© Studio Bonnardot

EDITO

Editorial - Transition en douceur

La population vétrozaine m'a accordé sa confiance pour diriger la municipalité durant les quatre prochaines années. Je la remercie sincèrement et je me prépare à remplir mon mandat avec enthousiasme.

Notre président, Stéphane Germanier, m'a remis les clés de notre commune durant les fêtes de fin d'année.

Un changement à la tête d'une municipalité est une transition importante dans la vie d'une communauté. Elle s'est faite en douceur, sans lacune.

Je tiens à remercier Stéphane pour sa disponibilité à mon égard, dans le sens de responsabilité de la fonction publique pour le bien commun. Je le remercie au nom de tous les habitants de Vétroz pour ces 12 années passées aux commandes de la commune, et des nombreuses autres années comme conseiller communal.

Mes remerciements vont également aux partis politiques locaux pour le fair-play de la campagne électorale et je tiens à féliciter mes collègues du Conseil communal pour leur élection.

Dans quelques jours, nous communiquerons la répartition des dicastères et des responsabilités. La transparence et l'exemplarité de notre administration est l'une de mes priorités.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une belle année 2017 et espère vous rencontrer nombreux aux manifestations organisées par les sociétés locales dans le village. N'oubliez pas, c'est vous qui faites vivre Vétroz.

Olivier Cottagnoud
Président

Chères Vétrozaines, chers Vétrozains,

Au terme de mon engagement politique, je tiens à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces années.

Je suis de nature positive et optimiste, je ne garderai donc en tête que les bons moments liés à l'exercice soit de la fonction de conseiller, soit de celle de président.

Durant cet automne, vous avez décidé des nouvelles personnes que vous souhaitiez pour gérer l'avenir de notre commune. Je souhaite donc plein succès à Olivier Cottagnoud dans sa nouvelle charge de président ainsi qu'à André Fontannaz dans celle de vice-président. J'espère que les 3 nouveaux conseillers, Lydia Moix, Fabrice Germanier et Fabien Papilloud auront beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles activités.

Les nouveaux projets mis en route permettront d'améliorer la qualité de vie à Vétroz et je sais que le nouvel exécutif communal aura à cœur de les mener à terme. De plus avec ce renouvellement, d'autres idées et compétences sont réunies afin de dynamiser encore notre commune.

Je vous souhaite à tous une excellente année 2017 et que Vétroz continue à rayonner loin à la ronde pour sa convivialité et son accueil.

Stéphane Germanier
Président

DANS CE NUMÉRO

Plan de scolarité 2017-2018	2	Sécurisation de la Gueulaz et de l'Avenue de la Gare	8
Agenda des manifestations - 1er semestre 2017	2	Parcs à vélos	9
ASOV	3	Débâlements de la neige	9
Mérites sportifs et culturels	4	Réseau Biodiversité Ardon - Vétroz	10
Promotions civiques 2016	5	Subventions énergie	10
Réfection des routes 2016	6	Conseil général - le mot du président	11
Réaménagement de la route cantonale au vieux-village de Vétroz...	6-7	Budget 2017	12-14
		Décisions du Conseil municipal - 4ème trimestre 2016	15

ECOLES

Plan de scolarité 2017-2018

Début des cours : jeudi 17 août 2017 le matin

Fin des cours : vendredi 22 juin 2018 le soir

Jours effectifs de classe : 167

Automne

début des congés : vendredi 20 octobre 2017 le soir
reprise des cours : lundi 6 novembre 2017 le matin

Immaculée conception

jeudi 8 décembre 2017

Noël

début des congés : vendredi 22 décembre 2017 le soir
reprise des cours : lundi 8 janvier 2018 le matin

Carnaval

début des congés : vendredi 9 février 2018 le soir
reprise des cours : lundi 19 février 2018 le matin

St-Joseph

lundi 19 mars 2018

Pâques

début des congés : jeudi 29 mars 2018 le soir
reprise des cours : lundi 9 avril 2018 le matin

Ascension

début des congés : mercredi 9 mai 2018 à midi
reprise des cours : lundi 14 mai 2018 le matin

Pentecôte

lundi 21 mai 2018

Fête Dieu

Jeudi 31 mai 2018

© Studio Bonnardot



AGENDA DES MANIFESTATIONS - 1^{er} semestre 2017

JANVIER 2017

- | | |
|---------|-------------------------------------|
| 8 | Messe à l'hôpital - Chœur-mixte |
| 14 - 15 | Tournoi équipes féminines en salles |
| | FC |
| 21 | Souper de la Fanfare Concordia |
| 22 | Loto CAV |
| 28 | Après-midi et soirée jeux – APEV |

FEVRIER 2017

- | | |
|--------|--|
| 3 - 18 | Théâtre TGV - hall populaire d'Ardon |
| 9 | Conférence donnée par la Police prévention jeunesse – APEV |
| 24 | Carnaval des écoles |
| 26 | Loto Ski club |
| 27 | AG Amicale de Beaumont-lès-Valence |

MARS 2017

- | | |
|----|---|
| 4 | Championnat VS jeunesse athlétisme |
| 4 | Samedi musical du Chœur-mixte |
| 5 | Messe au Foyer Haut de Cry |
| 11 | Concert de la Fanfare Union |
| 15 | Conférence association «Coup de pouce» pour les écoliers en difficulté. |
| 18 | Concert de la Fanfare Union |
| 25 | Concert Chœur-mixte |
| 26 | AG de la Fédération VS d'athlétisme |

AVRIL 2017

- | | |
|-------|--|
| 1 | Atelier gourmandise APEV |
| 7 | Vente-échange APEV |
| 15-22 | Camp d'athlétisme au Lavandou CAV |
| 17-19 | camp polysportif - FC Vétroz |
| 22 | Amicale à Conthey - Concordia |
| 28 | Amicale de la Quintette - concert tambours |

MAI 2017

- | | |
|-------|---|
| 6 | Amicale à Ardon - Fanfare Union |
| 7 | Festival des chorales du centre |
| 13 | Concert au Neuchâtel Drum Show - tambours |
| 14 | Festival des Fanfares FFLRC - Fanfare Union |
| 20 | Spectacle de fin d'année VAG |
| 20-21 | Festival des Fanfares FFDCC - Fanfare Concordia |
| 21 | Kids festival au Plantys - FC Vétroz |
| 25 | Ascension - Première communions |

JUIN 2017

- | | |
|-------|--|
| 3-5 | Beaumont accueille Vétroz |
| 10-11 | Festival de l'ATFVR - Tambours |
| 11 | Centenaire fanfare Savièse - Concordia |
| 15 | Fête Dieu |
| 17 | Tambours fête des jeunes URTFC |
| 18 | Sortie du Chœur-mixte |



ANIMATION SOCIOCULTURELLE - Planning hiver



ASOV

Animation Socioculturelle Vétroz

Tu as entre 10 et 25 ans
alors l'ASOV est faite
pour toi!

Qu'est-ce que c'est?

L'ASOV a été mise en place pour les jeunes de 10 à 25 ans. Son but est de permettre à la jeunesse de Vétroz de développer des compétences, de mettre en place des projets et surtout de s'amuser!

- les mercredis de 14h00 à 18h00 un samedi sur deux de 14h00 à 17h30
- Au Local JV et la salle de gym de l'ancienne école
- Pour construire ensemble des projets
- C'est gratuit

Le Local JV de l'ASOV a plein de matériel, de jeux et des coins canapés pour que tu puisses t'éclater entre amis.

Avec l'aide de l'animatrice, tu peux venir avec tes idées et elle t'aidera à mettre en place tes projets.

Comment faire?
Tu peux venir au Local JV (au-dessus de la salle paroissiale) les mercredis après-midis de 14h à 18h, ou contacter l'animatrice sur facebook, instagram, par téléphone ou par mail.
Si tu as des idées, tu peux les proposer au groupe et à l'animatrice qui t'aidera à mettre en place ton projet.
Alors rejoins-nous!



Programme
Il varie suivant les envies des jeunes

De novembre à mars le bus sera en pause, tu peux venir les mercredis de 14h00 à 18h00 au Local JV.

Les samedis 21 janvier, 4 et 18 février, 4 et 18 mars, et le 1 avril, viens t'amuser dans la salle de gym de l'ancienne école de Vétroz, de 14h à 17h30.

Pour l'accueil durant les vacances de Carnaval du 27 février au 4 mars, un programme spécial sera mis sur pied avec les jeunes.

Comment me contacter?

Route de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz
mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30
mercredi matin de 8h30 à 11h15.

079 937 84 06
nathalie.zanardini@vetroz.ch

facebook
ASOV Vétroz
 Instagram
animation_vetroz

UN AUTOMNE À L'ASOV

Je voulais tout d'abord remercier la population de Vétroz de m'avoir accueilli dans ce magnifique village. Depuis le mois d'août plusieurs animations ont été mises en place à travers des manifestations déjà existantes ou par les jeunes de Vétroz. Voici un petit retour en image pour vous montrer tout ce qui est possible de faire avec l'ASOV.

Bravo à la population, mais surtout à la jeunesse de Vétroz, pour l'investissement que vous mettez dans les activités et événements du village.

Je vous donne rendez-vous le mercredi 11 janvier 2017 au Local JV (au-dessus de l'ancienne bibliothèque) et le samedi 21 janvier 2017 à la salle de gym de l'ancienne école, pour de nouvelles aventures !!!

Pour plus d'informations, vous pouvez me contacter à nathalie.zanardini@vetroz.ch ou au 079/937.84.06





MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS 2016

Lors du concert de Noël de nos deux fanfares La Concordia et l'Union du 17 décembre dernier, le Conseil Municipal a eu le plaisir de remettre les traditionnels mérites sportifs et culturels récompensant cette année les athlètes et virtuoses suivants :

- Mérite sportif collectif à la l'équipe U12 d'Hélios Basket pour son titre de Champion Valaisan et Vainqueur de la Coupe valaisanne.
- Mérite sportif individuel à Audrey Vouillamoz pour son titre de Championne Valaisanne en gymnastique Test Jeunesse 1B
- Mérite culturel individuel à Noé Boulnoix pour son titre de Champion Suisse toutes catégories minimes à l'alto.
- Mention particulière à Bastien Toma pour sa sélection en équipe Suisse de football M18

- Mention particulière à Lionel Fumeaux multiple lauréat et vainqueur au trombone et toutes catégories
- Mention particulière à Géo-Pierre Moren pour ses 43 ans de direction de la fanfare Concordia.

Ce fut une soirée pleine de chaleur, de partage et de reconnaissance. L'assistance a fait un accueil généreux à la collecte en faveur des « Tables du Rhône ». Un merci particulier à nos deux fanfares, mais également à vous public, qui êtes venus nombreux.

A l'année prochaine.

*Pour la Commission Sports et Culture
La Présidente : Véronique Papilloud*





© Studio Bonnardot

PROMOTIONS CIVIQUES 2016

Quarante-neuf jeunes vétrozains ont atteint leur majorité civique en 2016. Comme chaque année, une réception a été organisée par la Municipalité à leur intention afin de célébrer leur accès aux droits politiques et de leur remettre un souvenir de cet événement.

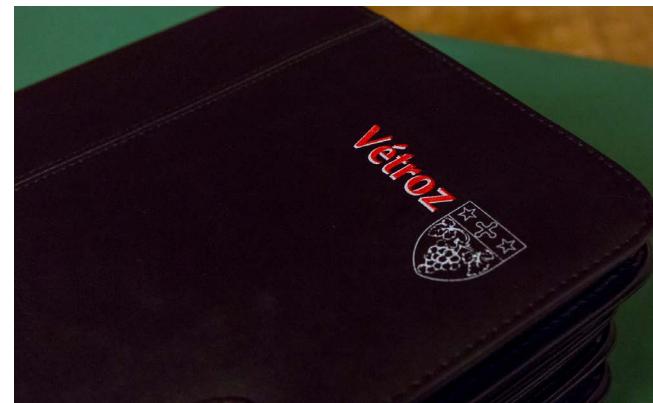
Allet Aurélie
Amiet Chloé Victoire
Blanchut Renaud
Bonerfält Emma
Bonvin Jessy
Braimoski Leila
Braimoski Myriam
Carruzzo Colin
Chétiou Orsowen
Comier Tara
Coppey Baptiste
Cottagnoud Aline

Cotter Audrey
De lesq Maria Donata
Djaló Madjid
Dumont Alec
Evéquoz Romain
Felley Alexis
Fontannaz Shirley
Gaspar Luis Rita Maria
Gillioz Caroline
Gillioz Loïs
Gillioz Mathieu
Giudice Tiffany

Gonçalves Sara
Guignet Loraine
Héritier Daniel
Lamon Justine
Malja Saide
Mangili Laora
Martignoni Guillaume
Monney Dinah Marie
Moren Dany
Neuenschwander Noah
Putallaz Audrey
Quarroz Sven

Ramadanoska Gulten
Rey Nicolas
Roh Amandine
Sager Amélia
Salamin Anne Chloé
Santos Milena
Savioz Loïc
Schröter Noémie
Troncao Chanel
Udry Guillaume
Vouillamoz Adline
Wyss Simon
Zillweger Christelle

© Studio Bonnardot



© Studio Bonnardot



RÉFECTION DES ROUTES 2016

En 2016, les réfections des routes suivantes ont été programmées :

REALISATIONS TERMINEES :

- Route de Champmarais et route de l'Est : Dans le cadre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) avec la mise en place d'un système séparatif pour les eaux claires des routes. La réalisation de ces travaux est terminée.
- Route agricole du canal du Levant : Pose d'un revêtement gravillonné de type Chatelan.
- Rue du Moulin : En marge des travaux finaux de sécurisation du torrent Moulin.

REALISATIONS PARTIELLEMENT TERMINEES :

- Rue de l'Eglise et Place des Vignerons : Dans le cadre de la densification du vieux-village et du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) avec la mise en place d'un système séparatif pour les eaux claires des routes. Ces travaux ont été attribués en mars 2016 et une entreprise a fait recours contre la décision d'attribution des travaux. La décision du tribunal a été rendue le 16.09.2016 (le recourant ayant été débouté) avec un délai de recours de 30 jours soit jusqu'au 16.10.2016. La réalisation de l'ensemble de ces travaux en 2016 n'a pas été possible dans ces conditions.

TRAVAUX NON REALISES :

- Nouvelle route du Grand Canal : Dans le cadre de l'équipement des parcelles industrielles situées au sud du camping du Botza et au nord du canal Sion-Riddes. Les propriétaires sont Valbois SA et la Bourgeoisie de Sion. En raison de l'incertitude

du projet de la Bourgeoisie de Sion et à leur demande, la route n'a pas été réalisée en 2016 étant donné que le tracé définitif n'était pas encore définitif jusqu'à l'automne.

En 2016 et après ces constats, le Conseil Municipal a pris la décision de reporter le montant de ces projets, à savoir plus de CHF 800'000.—, sur d'autres projets d'envergure moindre afin de pouvoir les réaliser durant l'hiver 2016/2017. Il a ainsi été décidé de procéder aux réfections suivantes :

- Route de l'Eden : Mise en place d'un système séparatif pour les eaux claires.
- Chemin du Repos et du Passage de Rouis : Mise en place d'un système séparatif pour les eaux claires.
- Route de l'Industrie : Réfection du revêtement bitumineux et réparation de la conduite des eaux usées.
- Route du Quartier-Neuf : Réparation d'un collecteur d'eaux usées de 170m de longueur.
- Route des Iles : Renouvellement d'un tronçon de la conduite d'eau potable.
- Routes agricoles du Clos et du canal du Milieu : Renouvellement du Chatelan.

Et aussi de :

- Poursuivre les travaux liés à la Place des Vignerons.
- Reporter en 2017 les travaux liés à la rue de l'Eglise et de ceux liés à la zone industrielle.

Pour la commission «Travaux publics & Salubrité»

André Fontannaz, président

Nicolas Berner, chef technique

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE CANTONALE AU VIEUX-VILLAGE DE VÉTROZ

Dans le cadre de l'assainissement du bruit routier piloté par la Confédération, le Canton a entrepris des travaux sur la route Cantonale T9 de 2013 à 2015. Un revêtement phono absorbant a été posé sur l'ensemble de la route Cantonale afin de respecter la législation environnementale en vigueur. La qualité de vie des riverains est améliorée par la diminution des nuisances sonores engendrées par le trafic routier.

En 2014, le Conseil Municipal a décidé de ne pas entreprendre ces travaux d'assainissement du bruit pour le tronçon de la route Cantonale traversant le vieux-

village de Vétroz. En effet, il a été souhaité de revoir l'aménagement du centre de la route avec pour objectif de la rendre plus sûre et conviviale.

La Municipalité de Vétroz a transmis ce souhait au Canton avec pour but de réaliser dans un premier temps les nouveaux aménagements puis de procéder à la pose d'un revêtement phono absorbant. D'entente, le Canton a accepté de suspendre son programme d'assainissement du bruit pour permettre la réalisation de ce projet.



A cet effet, le Canton et la commune de Vétroz ont organisé un concours d'architectes-urbanistes afin de permettre un foisonnement d'idées et d'obtenir le meilleur aménagement possible pour Vétroz. Ce concours a été soumis aux conditions des marchés publics. Au final, ce sont cinq groupements d'architectes-urbanistes et ingénieurs qui ont été reçus cet été. Les concurrents ont alors élaboré plusieurs concepts d'aménagements durant l'automne 2016. Le jury était composé des autorités cantonales et communales ainsi que de spécialistes et professionnels en la matière.

Le 15 novembre 2016, le jury s'est réuni afin d'étudier en détail chacun des 5 projets présentés par les concurrents. Unanimement, le jury a porté son choix sur le projet « Lignes de vie » des bureaux Localarchitecture à Lausanne, CSD ingénieurs à Sion, mrs Planification en transports à Zurich et Paysagegestion à Lausanne.

La réalisation de ce projet débute en 2017 avec la mise à l'enquête du projet ainsi que la réfection des services enterrés sous la route Cantonale T9 et ses abords (eau, égout, électricité, gaz, etc.).

En 2018 et 2019, il est prévu de réaliser les aménagements de surface.

Problématiques :

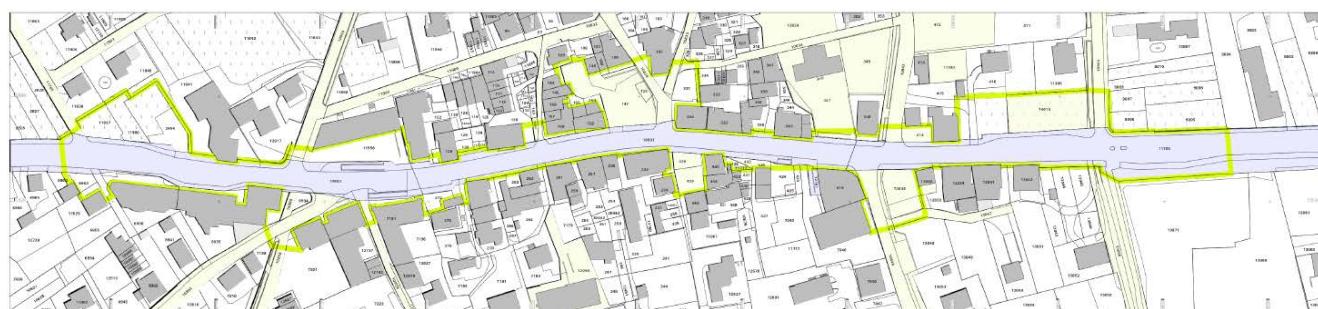
- La route Cantonale est une séparation difficilement franchissable.

- Les nuisances liées au trafic dense sont importantes.
- Les raccordements à la route Cantonale sont problématiques.
- 70% du trafic traversant le vieux village de Vétroz provient d'Ardon ou plus loin. Les Vetrozains représentent environ 30% du trafic routier, soit 3'800 véhicules au quotidien.

Objectifs :

- Assurer une bonne cohabitation entre automobilistes, piétons, commerces de proximité et visiteurs.
- Créer un lieu de rencontre et améliorer la qualité de vie.
- Garantir les exigences du canton en termes de trafic.
- Inciter les externes à contourner Vétroz par le sud, en se greffant sur la route de débord avant d'arriver à Vétroz-Magnot.
- Diminuer le nombre de véhicules transitant par Vétroz-Magnot, par le réaménagement du centre du village en zone de rencontre.

*Pour la commission «Travaux publics & Salubrité»
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*



SÉCURISATION DE LA GUEULAZ

Durant les intempéries du 24 juillet 2014, l'obstruction du chenal de drainage de la Gueulaz a provoqué un débordement qui a creusé une ravine d'environ 200m³ sur une parcelle viticole, rempli le dépotoir situé au pied du versant et inondé un groupe de bâtiments à son arrivée en plaine. La remise en état de la parcelle viticole a été effectuée en 2015.

Au vu des dégâts occasionnés en 2014 et des quantités de matériaux déversés en contrebas, il s'avère que les constructions situées en pied de coteau peuvent subir des dégâts si ce type d'événement se reproduisait. Par conséquent, la Municipalité a décidé d'effectuer des travaux de sécurisation du chenal de la Gueulaz durant l'hiver 2016/2017. Près de CHF 120'000.— vont être investis afin de consolider et élargir le chenal de la Gueulaz et ainsi sécuriser tout ce secteur.

*Pour la commission «Travaux publics & Salubrité»
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*



SÉCURISATION DE L'AVENUE DE LA GARE AU SUD

L'avenue de la Gare est un lien direct entre le village de Vétroz et la gare CFF d'Ardon. Le nombre de piétons et véhicules empruntant chaque jour la partie sud de cette route augmente significativement et par conséquent la sécurité n'est aujourd'hui plus adéquate. Au vu de ces faits, la Municipalité a décidé de sécuriser ce tronçon, en deux phases.

Phase 1 - 2016 / 2017 :

Dans un premier temps, il a été question de la mise en place d'un éclairage et de la création d'un corridor sécurisé pour les piétons. Des tests ont été effectués avec des potelets lumineux à même le sol et n'ont pas été concluants sur place. Par conséquent, la solution avec des potelets non lumineux unis aux marquages au sol a été choisie pour ce secteur. Le corridor réservé aux piétons permet ainsi de bien délimiter les espaces et la cohabitation entre la mobilité douce et les véhicules automobiles. Afin de finaliser la première phase, l'éclairage sera installé en début de l'année 2017.

Toutes ces mesures de sécurisation permettent :

D'une part, que les piétons puissent se rendre à la gare CFF en toute quiétude, et d'autre part de réguler la vitesse des véhicules à moteur, ce tronçon étant actuellement limité à 80 km/heure.

Phase 2 :

Plus tard pour la dernière phase de sécurisation, la création d'un trottoir sera réalisée selon les nécessi-

tés. L'achat d'une bande des terrains jouxtant l'avenue de la Gare est actuellement en cours avec les propriétaires concernés.

Ce concept de circulation pourra être étendu sur d'autres axes principaux si les résultats seront concluants.

*Pour la commission «Travaux publics & Salubrité»
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*





PARCS À VÉLOS

Dans le courant de l'année 2016 et avec le soutien d'Agglo Sion, la Municipalité a aménagé des parcs à vélos aux divers arrêts de bus, le long de la route Cantonale. Cette mesure permet ainsi de favoriser la mobilité douce aux personnes désireuses de se rendre aux transports publics. Dès leur mise en place, les parcs à vélos ont rapidement trouvé preneurs. Nous espérons que les utilisateurs en seront conquis.

*Pour la commission «Travaux publics & Salubrité»
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*



DÉBLAITEMENTS DE LA NEIGE

La Municipalité profite de l'occasion pour rappeler certaines instructions concernant le déblaiement en général sur le territoire communal, comme le prévoit la législation sur les routes.



En temps de neige, les propriétaires et gérants d'immeubles sont tenus de dégager immédiatement la neige amassée sur les trottoirs et les accès le long de leur propriété même si cette dernière a été accumulée

par les engins de la collectivité publique. La neige des accès privés ne doit pas être évacuée sur le domaine communal. Si tel n'est pas le cas, elle pourra être débarrassée par les soins des services communaux aux frais des propriétaires.

Il est également important de ne laisser aucun obstacle (véhicules, container, etc.) en bordure ou sur la voie publique qui pourrait gêner le déneigement. Toute négligence ou infraction sera sanctionnée.

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés par le passage des chasse-neige.

Enfin, pour diminuer la pollution, le salage du réseau routier est réduit au minimum, cela suppose une prudence accrue des utilisateurs et une adaptation aux conditions de circulation.

Nous remercions les habitants pour leur collaboration.

*Pour la commission «Travaux publics & Salubrité»
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*



© Jean Margelisch



RÉSEAU BIODIVERSITÉ ARDON – VÉTROZ

Voici quelques informations concernant la première année d'activité du réseau biodiversité Ardon – Vétroz.

La superficie totale des parcelles mises en réseau est de 73,6 ha et correspond à 11% de la surface agricole utile des 2 communes (667 ha). Parmi ces surfaces 15 % des SPB (Surfaces de Promotion de la Biodiversité) sont de qualité 2 (diversité floristique importante).

La mise en réseau concerne 46 exploitants sur les 94 agriculteurs déclarant des SPB.

La Confédération et le Canton demandent qu'un minimum de 5% des surfaces en réseau soit de haute qualité. Cet objectif est atteint dans les zones de montagne 2 et de colline grâce aux secteurs d'Istières et de Servaplane, par contre en zone de plaine, à peine un tiers de ces 5% possède la qualité demandée.

Plusieurs mesures devront être réalisées d'ici 2023 dans le secteur de plaine, notamment avec la plantation de haies bosquets, de jachères favorisant certaines espèces d'oiseaux, plantations de saules têtards, mise en place de nichoirs à abeilles, ... Une mesure a été réalisée en 2016 avec la plantation d'une haie le long d'une meunière dans le secteur de Bresse.

Remerciements aux exploitants agricoles d'Ardon et Vétroz pour leur engagement actif dans le réseau et remerciements également à Mme Stéphanie Rey et M. Vincent Degen du bureau Gren pour leur accompagnement et conseils avisés pour la mise en place du réseau Biodiversité Ardon – Vétroz.

*Pour la commission «Agricole et Viticole»
André Fontannaz, président*

SUBVENTIONS ÉNERGIE

Le canton renforce ses subventions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Vous trouverez des détails sur le site du canton : www.vs.ch/energie.

Il devient ainsi encore plus avantageux de rénover sa maison. Les subventions cantonales s'ajoutent à celles octroyées par la commune de Vétroz, visibles sur le site internet sous l'onglet « Economie-énergie ». Précision utile : il est impératif de faire part de sa demande de subvention AVANT le début des travaux.

Nous rappelons également l'action de promotion des déplacements en vélos :

1. La commune offre un contrôle gratuit de tous les vélos par le garage de Chiron. Cette gratuité est soumise aux conditions suivantes :
 - Seuls les vélos amenés au garage de Chiron avant fin mars 2017 seront pris en compte.

• Les changements de pièces seront à votre charge et les réparations se feront selon les possibilités du garage, les vélos bons marchés des grandes surfaces n'étant souvent pas facilement réparables.

2. Afin de motiver les adultes à retrouver les joies des déplacements sur 2 roues, la commune continue de subventionner l'achat de vélos et scooters électriques. Tous les habitants Vétrozains achetant un véhicule électrique à 2 roues chez notre partenaire, le garage de Chiron Yann Disière, bénéficieront d'une aide communale de 500.-

Convaincus ? Alors en selle !

*Pour la commission «Environnement et Energie»
Olivier Cottagnoud, Président*

CONSEIL GÉNÉRAL : le mot du président

Chères Vétrozaines, Chers Vétrozains,

Au terme de cette législature, je tiens avant tout à vous informer des derniers dossiers traités durant le semestre d'automne, et à relever particulièrement l'excellence des travaux conduits par les commissions du Conseil général.

Au prix d'un engagement intensif, la commission extraordinaire en charge de l'étude du nouveau règlement sur l'eau potable est parvenue à définir les principes clefs en matière de taxation : l'obligation d'installer un compteur pour toutes les entreprises et, pour les particuliers, le libre choix entre un volume au forfait et un compteur. Ces principes ont été acceptés par le Conseil municipal puis par le Conseil général en première lecture. Une étape importante a donc été franchie, et il appartient à la nouvelle équipe de finaliser certains détails d'ordre technique ou formel.

Quant à la révision du règlement sur la gestion des déchets, imposée par le Tribunal fédéral, son étude a été confiée à une autre commission extraordinaire, laquelle s'est positionnée en faveur du principe de la taxe au sac, moins compliquée à gérer que la taxe au poids. La commission a également analysé les infrastructures des écopoints et cerné les améliorations possibles, notamment la collecte des biodéchets et l'octroi d'une aide aux familles destinée à leur éviter une surcharge de taxes. Un rapport détaillé a été rendu, de sorte que les travaux pourront se poursuivre dès de début de la nouvelle législature.

Par ailleurs, lors de la dernière séance plénière, le 19 décembre, le Conseil général a voté le budget 2017 sur la base d'une étude approfondie délivrée par la Commission de gestion. Avec la possibilité d'amender le budget, les discussions ont été à nouveau animées concernant les investissements dans deux domaines : le réseau routier et les places de jeux, deux thématiques qui ont mis en confrontation des visions différentes. Le vote rubrique par rubrique permet au Conseil général de modifier le budget élaboré par le Conseil municipal, mais cette possibilité ne doit pas empêcher, en amont, une discussion concertée entre les deux pouvoirs, garante d'une politique seine et planifiée.

Une législature qui se termine, c'est en outre l'occasion de dresser le bilan des travaux effectués durant les quatre années écoulées. En quelques chiffres, l'activité du Conseil général peut se résumer ainsi : étude de 14 règlements, conventions et cautionnements ; élaboration de 8 dispositions régissant le fonctionnement du Conseil général ; dépôt et traitement de 16 motions, postulats et questions écrites ; nombreux dossiers débattus par le Bureau et par 7 commissions.

Pour ne faire ressortir que deux points, je mettrai en

lumière tout d'abord l'instauration du Règlement communal d'organisation, adopté en votation populaire en juin 2015. Il faisait suite à une motion adoptée par le Conseil général en juin 2013 et à une étude conséquente menée par une commission extraordinaire durant l'année 2014. Pierre angulaire des rapports et du fonctionnement entre les diverses instances de la Municipalité, ce règlement renforce entre autres les prérogatives du Conseil général en matière budgétaire.

A titre de deuxième exemple, je soulignerai le projet de réaménagement de la route cantonale, qui redonnera vie au cœur du village, projet présenté à la population en décembre dernier. Il s'inscrit dans le cadre d'Agglo-Sion, dont l'adhésion à la convention a été votée par le Conseil général en juin 2014.

D'aucuns affirment qu'il est frustrant de s'engager en politique, que l'élu ne récolterait pas les fruits de ce qu'il sème. Les deux points évoqués ci-dessus ne sont que des exemples parmi d'autres qui contredisent ce lieu commun et démontrent qu'en une législature il est possible de concrétiser des projets.

A mon sens, il en résulte un constat clair : le Conseil général est devenu une institution qui fonctionne de mieux en mieux et sur laquelle il faut dorénavant compter, avant tout grâce à l'implication et au dévouement de 30 conseillers généraux qui se sont engagés pour vous représenter avec passion. Dans ces circonstances, j'ai eu le plaisir et la fierté de susciter ou d'accompagner maintes réalisations qui m'ont valu de toutes parts de nombreux messages de soutien et d'encouragement, ce qui m'a toujours profondément ému. Je vous remercie de la confiance témoignée et c'est avec la satisfaction du devoir accompli que je rejoins les rangs des citoyens ordinaires, demeurant néanmoins fortement impliqué dans la vie locale. Dès lors, je me réjouis de vous retrouver lors des nombreuses activités organisées tant par nos sociétés culturelles et sportives que par la collectivité publique.

Pour conclure, je souhaite aux nouveaux élus beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction ô combien passionnante malgré sa complexité. Ils auront pour mission de conduire de grandes réformes, notamment en matière d'aménagement du territoire et de constructions, mais surtout de mettre tout en œuvre pour maintenir l'attractivité de la commune qui nous est chère.

Enfin, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une belle et heureuse année 2017, riche en découvertes et en rencontres, propice à la réalisation de vos aspirations, aussi audacieuses soient-elles.

*Pour le Conseil Général
Nicolas Huser, président*

INFORMATIONS OFFICIELLES FINANCES COMMUNALES - Budget 2017



© Studio Bonnardot



La Municipalité vous présente ci-dessous le budget 2017, tel qu'entériné par le Conseil général en séance plénière le 19 décembre dernier.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus de Fr. 21'460'200.-- (en augmentation de Fr. 1'457'500.-- par rapport au budget 2016) et un total de charges, hors amortissements comptables, de Fr. 17'433'450.-- (en augmentation de Fr. 680'850.-- par rapport au budget 2016), dégage une marge d'autofinancement arrêtée à Fr. 4'026'750.--, soit une augmentation de Fr. 776'650.-- par rapport à la projection réalisée lors de l'élaboration du budget 2016.

Après enregistrement des amortissements ordinaires et complémentaires (natures 331 et 332) découlant du patrimoine administratif, soit Fr. 4'907'100.--, calculés aux taux habituels et constants pratiqués par la Municipalité, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de charges, soit le résultat net, de Fr. 880'350.--. La fortune de Fr. 12'797'187.61 au 31.12.2015 atteindra Fr. 10'315'037.61 au 31.12.2017 selon les prévisions budgétaires établies.

Le compte des investissements présentant des dépenses brutes de Fr. 8'471'100.-- couvertes à hauteur de Fr. 3'565'815.-- par des recettes, les investissements nets se montent ainsi à Fr. 4'905'285.--. Ceci implique que ces derniers seront couverts à hauteur de 82.1 % par la marge d'autofinancement prévisionnelle. L'insuffisance globale de financement, respectivement le recours à du financement de tiers, s'élèvera par conséquent à Fr. 878'535.--.

Lors de l'élaboration du budget 2017, le Conseil municipal a dû procéder à des choix et fixer ainsi les priorités visant à assurer le bon fonctionnement et le développement de la Municipalité, tout en veillant à respecter un quasi-autofinancement des investissements prévus.

Budget de fonctionnement 2017	
Centres de charges	Soldes
Administration générale	-1'436'800.00
Sécurité publique	-817'600.00
Enseignement et formation	-5'719'200.00
Culture, loisirs et culte	--905'000.00
Santé	-377'100.00
Prévoyance sociale	-3'166'700.00
Trafic	-2'731'900.00
Protection et aménagement de l'environnement	-498'100.00
Economie publique	600.00
Finances et impôts	14'771'450.00
Résultat net 2017	-880'350.00
Amortissements	4'907'100.00
Marge d'autofinancement 2017	4'026'750.00

Budget de fonctionnement 2017 par nature

Charges	Protuits
Charges de personnel	13'185'000.00
Biens et services	518'000.00
Intérêts passifs	418'700.00
Amortissements	3'984'500.00
Parts et contrib. sans affectation	1'866'500.00
Participation à des collect. publiques	801'300.00
Subventions accordées	561'400.00
Attributions aux financements spéciaux	20'000.00
Imputations internes	104'800.00
Total	21'460'200.00
Marge d'autofinancement	4'026'750.00
Amortissements comptables	
Résultat net	-880'350.00

Investissements 2017

Pour plus de lisibilité, seuls les investissements comprenant une dépense et/ou une recette supérieures à Fr. 50'000.-- sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Le montant total des investissements dont la dépense ou la recette n'atteint pas ce moment est indiqué à la dernière ligne du tableau.

Libellé des investissements	Dépenses	Recettes
CSP Lizerne - construction de la Maison du feu	1'800'000.00	1'235'700.00
Route des Ateliers, y c. mandataire	650'000.00	-
Desserte artisanale, y c. mandataire	560'000.00	238'000.00
Lizerne / abaissement du lit (génie civil + mandataires)	530'000.00	490'250.00
Route du Grand Canal (zone industrielle), y c. mandataire	520'000.00	390'000.00
TP - achat de terrain y.c. frais d'acte (2.8%)	462'600.00	-
Chauffage à distance	320'000.00	-
Eau potable T9 - Vieux-village	310'000.00	43'550.00
Projet environnemental	250'000.00	230'000.00
Eau potable Route du Grand Canal (zone industrielle)	210'000.00	157'500.00
Rue de l'Eglise, y c. mandataire	200'000.00	-
CO Derborence / rénovation du bâtiment et bureaux	196'000.00	-
PGEE Proumay	153'000.00	-
Route de la Bourgeoisie	150'000.00	-
PGEE Route des Ateliers	130'000.00	-
PGEE - T9 Vieux-village	130'000.00	-
Eau potable Rue de l'Eglise	125'000.00	17'550.00
PGEE Desserte artisanale	120'000.00	-
CSP Lizerne - mandataire du projet de la Maison du feu	110'000.00	75'515.00
PGEE Route du Grand Canal (zone industrielle)	100'000.00	75'000.00
Torrents ouest - mandataires	84'000.00	71'400.00
Participation à la construction des routes cantonales	80'000.00	-
Aménagement place de jeux à la Rue du Pont	80'000.00	-

INFORMATIONS OFFICIELLES FINANCES COMMUNALES - Budget 2017 - suite

Libellé des investissements	Dépense	Recettes
AggloSion / mandataires projet T9	80'000.00	36'000.00
PGEE Rue de l'Eglise	79'000.00	-
Eclairage public Route des Ateliers (compléments au sud)	77'000.00	-
Matériel Service du feu	76'000.00	52'000.00
Servaplane - travaux de sécurisation	60'000.00	39'000.00
Eclairage public Desserte artisanale	57'000.00	-
Eau potable Desserte artisanale, bouclage et hydrants	56'000.00	-
Salle Paroissiale - renouvellement du solde des vélux	55'000.00	-
Renouvellement de l'éclairage public de Magnot	55'000.00	4'000.00
Réfection des murs de vignes	53'000.00	-
Correction du Rhône	52'000.00	-
Taxes de raccordement eau potable	-	200'000.00
Vente immobilisation	-	163'000.00
Autres investissements inférieurs à Fr. 50'000.--	500'500.00	47'350.00
Total général	8'471'100.00	3'565'815.00



© Studio Bonnardot

EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 4^{ÈME} TRIMESTRE 2016

Personnel communal

- Met au concours un poste d'auxiliaire de la petite enfance à 50 % puis décide de l'engagement de Mme Dana Fournier afin de combler une place vacante.
- Suite à la mise au concours du poste, décide de l'engagement de Mme Alexandra Fanelli au poste d'aide-bibliothécaire à temps partiel, avec une entrée en fonction au 1er octobre 2017.
- Décide la mise au concours d'un poste d'horticulteur/paysagiste afin de renforcer l'équipe des travaux publics.

Finances communales

- Approuve le budget 2017 de la Municipalité.
- Approuve le budget 2017 du Consortage de Motelon tel que soumis.

Travaux publics

- Adjuge les travaux en lien avec le stand de tir à l'entreprise Moren Frères SA.
- Concernant la réfection des routes communales, procède aux adjudications suivantes : chemin du Repos, passage de Rouis et route des Vignerons à l'entreprise Évéquoz SA ; route de l'Industrie (fraisage uniquement) à l'entreprise Dénériaz SA ; routes des Iles (partie nord) aux entreprises Charly Gaillard & Fils SA et Moren Frères SA ; route d'Eden à l'entreprise Joseph Carron SA ; route du Quartier-Neuf à l'entreprise KFS SA. Les mandats d'ingénieurs civils sont pour leur part attribués aux bureaux Editech SA (Repos et Rouis) et Réaltec Sàrl (Industrie et Eden).
- Prend note que le revêtement coloré de la place des Vignerons sera effectué par l'entreprise Moren Frères SA en 2017.
- Adjuge les travaux relatifs au drainage de la Gueulaz à l'entreprise Atra SA.
- Prend note de la reprise des travaux relatifs à l'abaissement du lit de la Lizerne sous le pont CFF.
- Prend connaissance des différentes offres relatives au nouveau véhicule communal multifonction et adjuge la commande au garage Crettenand Machines agricoles Sàrl.
- En lien avec le concours pour le réaménagement de la route cantonale T9 au centre du village, prend connaissance des projets déposés et de l'attribution par le jury de la première place au projet « Lignes de vie » des bureaux Localarchitecture (Lausanne) / CSD ingénieurs (Sion) / mrs, Planification en transports (Zürich) / Paysagestion (Lausanne).

Constructions

- En accord avec la commune d'Ardon et en lien avec la construction du futur local du feu, adjuge d'une part le mandat d'architecture au bureau ADA Architecture, d'autre part le mandat d'étude technique au bureau TECSA.

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Prend note que M. Daniel Roh est le nouveau représentant des maîtres au sein de la commission scolaire.
- Prend connaissance que l'effectif des élèves au 19 octobre 2016 est de 583 élèves.
- En relation avec les horaires du cycle d'orientation, prend note du refus du Canton de retarder la rentrée prévue le 17.08.2017.
- Approuve la nouvelle convention intercommunale concernant le cycle d'orientation Collège Derborence.
- Concernant le transport des écoliers pendant l'horaire d'hiver, prend note que deux cars de 40 et 52 places effectueront les trajets.

Demandes et divers

- Concernant l'agrandissement du Foyer Haut-de-Cry, prend note que le planning est actuellement respecté, avec une mise à disposition en avril 2018.
- Prend connaissance et valide les demandes d'obtention du droit de cité.
- Prend note de la démission de la déléguée régionale à l'intégration et décide du transfert des tâches de cette dernière à C. Epiney, déléguée communale, durant environ une année.
- Décide de l'attribution des mérites sportifs et culturels 2016 aux personnes et groupes suivants : Mérite sportif collectif : Hélios U12. Mérite sportif individuel : Audrey Vouillamoz. Mérite culturel collectif : pas d'attribution en 2016. Mérite culturel individuel : Noé Boulnoix. Mentions particulières : Géo-Pierre Moren, Bastien Toma, Lionel Fumeaux.
- Approuve la demande d'ouverture de commerces vétrozains jusqu'à 20h les 16 et 22 décembre 2016.
- Prend connaissance de la désignation par l'Alternative vétrozaine de M. Xavier Berthouzoz en tant que conseiller général.



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00
	13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
	Fermé durant les jours fériés.